Secrétariat du Grand Conseil

IUE 466-A

Date de dépôt: 10 octobre 2007

Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Roger Deneys : Violences policières gratuites lors de l'évacuation de squatts : quelques explications, svp!

Mesdames et Messieurs les députés,

En date du 21 septembre 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

La presse s'est faite à plusieurs reprises l'écho de violences policières gratuites lors des évacuations des squatts ayant eu lieu cet été. D'une excollègue brillante députée à une journaliste de la TSR, en passant par des manifestants anonymes et pacifistes, les témoignages sont suffisamment nombreux et étayés pour qu'il semble y avoir eu un problème de recours fréquent à la violence gratuite lors des évacuations de squatts. L'illégalité des occupations ne justifiant pas de mon point de vue le recours aveugle à la violence à l'égard de manifestants exprimant pacifiquement leur soutien, le Conseil d'Etat peut-il nous expliquer sa doctrine en la matière et nous exposer les mesures qu'il entend prendre pour éviter de tels dérapages ?

IUE 466-A 2/2

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat partage entièrement le point de vue de M. le député Deneys, selon lequel l'illégalité d'une occupation d'immeuble ne saurait en aucun cas justifier le recours aveugle à la violence à l'égard de manifestants exprimant pacifiquement leur soutien aux squatters.

En revanche, il ne peut suivre l'auteur de l'interpellation urgente lorsque ce dernier attribue péremptoirement un tel comportement aux forces de l'ordre lors des récentes évacuations de squats opérées à Genève.

A chaque fois, les forces de l'ordre ont agi de manière proportionnée, ne recourant à la contrainte, moyennant les sommations d'usage, qu'après avoir été copieusement insultées et avoir reçu divers projectiles lancés par des personnes décidées à entraver l'action de la police.

Même s'il ne peut évidemment totalement exclure la survenance de l'un ou l'autre excès dans ce contexte d'opposition violente, le Conseil d'Etat estime que les policiers engagés lors de ces évacuations ont, dans l'ensemble, remarquablement bien rempli leur mission et il saisit l'occasion de la présente interpellation pour les en remercier publiquement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chanceller :	Le president
Robert Hensler	Charles Been